RAPPEL IMPORTANT

FAITES ANALYSER VOTRE EAU!

Lorsqu'on est propriétaire de puits, il est primordial d'analyser la qualité de l'eau potable régulièrement pour s'assurer qu'elle soit conforme aux normes en vigueur.

Les réalités d'avoir un puits individuel

La qualité de l'eau peut se dégrader de manière naturelle et une contamination peut survenir de façon spontanée pour différentes raisons (inondation, fortes pluies, fontes, etc.).

Certaines substances peuvent représenter des risques pour la santé.

Le seul moyen de vérifier que votre eau est propre à la consommation est de la faire analyser. Il en est de la responsabilité des propriétaires d'effectuer les tests d'analyse de l'eau de leur puits.



Quelle est la fréquence idéale d'analyse?

- Au printemps et à l'automne pour l'analyse microbiologique (bactéries, virus)
- Au moins une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour l'analyse physico-chimique (fer, chlorure, arsenic, manganèse, etc.)

Où faire analyser votre eau?

Consultez la liste des laboratoires accrédités par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec : **www.ceaeq.gouv.qc.ca**

Consultez le programme Mon eau Mon puits Ma santé pour plus d'information sur :

- 1. Pourquoi faire analyser votre eau
- 2. Qu'est-ce qui peut contaminer l'eau de votre puits ?
- 3. Où, quand et comment faire analyser l'eau de votre puits
- 4. Comprendre les résultats de votre analyse d'eau
- 5. Que faire si votre eau contient des contaminants

www.moneaumonpuits.ca

Vous avez des questions ? Contactez votre municipalité !

Produit par la MRC de Rivière-du-Loup www.mrcriviereduloup.ca (418) 867-2485

